

Relayer les parents dans la prise en charge de leur enfant à domicile

ADVF



www.babychou.com

Définition de l'emploi :

Une garde d'enfant à domicile apporte une aide professionnalisée pour relayer les parents dans la garde active, des enfants et des bébés d'une même famille.

La garde d'enfant assure la **sécurité physique** et **morale** des enfants, inscrit son intervention dans le **respect des habitudes familiales** et dans les **limites fixées dans le contrat de travail**.

Il s'agit d'une garde active car la garde d'enfant saisit les occasions de la vie courante pour consolider les apprentissages fondamentaux (sécurité, hygiène, habitudes alimentaires, respect des autres enfants, adultes...). Elle doit réagir aux situations d'urgence. Elle doit veiller au respect du temps consacré au travail scolaire sans toutefois effectuer du soutien scolaire.

Elle effectue les tâches indispensables au maintien de la qualité de cette activité : Organiser et développer l'activité

Se préserver dans les situations difficiles en utilisant les réseaux et ressources d'associations...

Conduite de l'activité :

La garde d'enfant conduit seule cette activité.

Niveau de responsabilité :

La garde d'enfant conduit seule cette activité, sous la responsabilité des parents ou adultes responsable.

Énumération des opérations :

- Prendre contact avec les parents et les enfants
- Organiser l'intervention
- S'occuper des enfants et des bébés
- Nourriture
- Jeux et activités
- Toilette, habillage
- Sommeil
- Déplacement à l'extérieur

Énumération des opérations :

- Rendre compte
- Conclusion de l'intervention
- Organiser et développer ses activités



LA GARDE D'ENFANT UTILISE CE QUI EST DISPONIBLE à DOMICILE

Éléments pris en compte pour réaliser l'activité :

- La durée, la fréquence, la nature des principales tâches à effectuer sont déterminées par le contrat.
- La garde d'enfant s'adapte aux habitudes de chacune des familles et doit se conformer aux recommandations des parents, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité fondamentales.
- Cependant, elle doit faire preuve de s<mark>ouplesse et</mark> d'initiative pour tenir compte du moment et réagir aux situations d'urgence.
- Il/elle utilise le matériel, produit, équi pements disponibles au domicile des parents.

Conditions spécifiques de réalisation :

- Astreinte : les horaires peuvent être décalés, y compris la nuit
- Risque : risques domestiques pour les enfants et la garde d'enfant elle-même.

Les interlocuteurs :

- La famille pour prendre les informations, les consignes et pour rendre compte
- Les enfants eux-mêmes

L'encadrant de l'association ou de l'entreprise pour prendre les infos sur les caractéristiques de la famille ou de l'intervention et pour rendre compte



- Dans les accompagnements hors domicile (école, club, dentiste, médecin traitant)
- Les services compétents dans les cas graves.



Prendre contact avec les parents et débuter l'intervention



Assurer la sécurité physique et morale de l'enfant



Contribuer aux apprentissages fondamentaux des enfants



Faire manger les enfants et les bébés



Assurer la toilette des enfants et des bébés



Veiller à l'occupation



Rendre compte et établir les liens nécessaires



Maintenir la qualité de ses interventions



Le processus de la communication :

La communication constitue la base des rapports sociaux. Ainsi, elle permet d'établir et de maintenir le lien avec autrui (ADVF-PARENTS / ADVF-ENFANTS / ADVF-FAMILLES...).

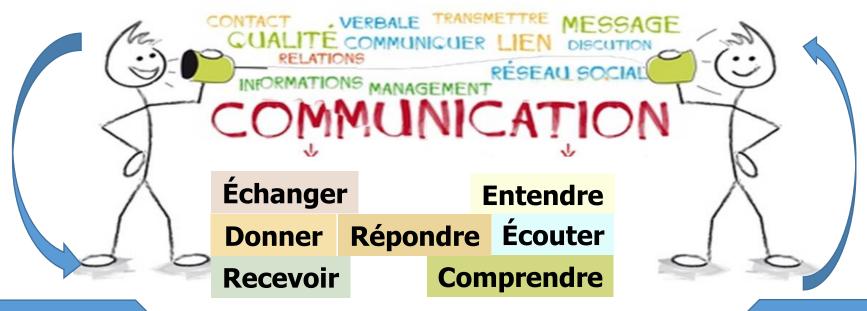
La communication permet de transmettre des informations et un message, d'exprimer une émotion, un sentiment... Pour ce faire, on pourra recourir à plusieurs moyens tels que le langage, la gestuelle, les images, le dessin...

Le mécanisme de la communication peut se mobiliser par le schéma suivant.

Émetteur

Feedback

Récepteur



Récepteur

Émetteur

Feedback

Prendre le relais des parents :

Dans le cadre d'une première intervention au domicile des parents de l'enfant auprès duquel on intervient. L'Assistant(e) De Vie aux Familles ne connait ni le ou les enfants, ni les lieux (appartement, maison...), ni les habitudes de l'enfant en matière d'alimentation, de sommeil et d'activités. Il doit tout découvrir et communiquer en ce sens.

Ce premier contact est essentiel, à la fois pour que les parents aient confiance en l'ADVF, à qui ils confient leur enfant et pour que le professionnel soit en mesure de répondre aux besoins de l'enfant dans les meilleurs conditions.

Les différentes phases :

a. Se présenter :

Se présenter auprès des parents permet d'initier une communication professionnelle. Cette entrée en matière comprend plusieurs phases :

Décliner son identité

- Décliner le non de l'association pour laquelle l'ADVF travail (si c'est le cas)
- il est de plus en plus fréquent que les gardes d'enfant se font sans intermédiaire :
- Rappeler la durée de la présence au domicile de façon précise car ce sont le plus souvent les parents qui reprendront le relais à la fin de l'intervention
- Demander l'endroit où il est possible de se changer et de déposer ses effets personnels
- Identifier les lieux avec précision. L'ADVF demandera à être informé sur le lieu du change, l'endroit où sont les couches, les produits d'hygiène, les biberons, les jouets, la poussette et tout ce qui sera nécessaire à une bonne prise en charge des enfants.

Phase d'accueil enfant

- ✓ Frapper / sonner / digicode (prévenir de son arrivée)
- ✓ Salutation (se présenter)
- ✓ Qualité / fonction (Assistant(e) De Vie aux Familles)
- ✓ **Identifier son employeur** (Association)
- ✓ Présentation avec l'enfant
- \checkmark (le 1^{er} contact est plus simple avec les parents)
- ✓ Mission général

Situation professionnelle:

Bonjour, madame MARTIN, je m'appelle Manon LABÉE, je suis envoyée par l'association
« les lutins bleus » pour garder Sarah et Thomas ce matin. Pouvez-vous me montrer ou je
peux me changer et me laver les mains s'il vous plait ? Ensuite, j'aurais quelque question à
vous poser pour bien prendre en charge vos enfants. Cela ne durera que quelques minutes,
mais c'est très important comme vous le savez.

À ce stade de la communication, des réactions peuvent déjà survenir de la part des parents...

Exemple de scénario :

- · Vous êtes bien jeune pour garder des enfants!
- Vous avez de l'expérience au moins, car je suis très exigeante pour mes enfants...
- Vous savez c'est la première fois pour moi que je fais appel à quelqu'un pour garder Sarah et Thomas et j'avoue que je suis un peu angoissée.
- Je reprends mon travail aujourd'hui après un congé parental, ce n'est pas facile pour moi, je n'ai pas dormi cette nuit...

L'ADVF va rencontrer, au moins une fois dans sa vie professionnelle ce genre de situation

Le conseil professionnel :

En tant que professionnel, il ne faut pas être choqué, il faut plutôt être dans l'empathie, en effet comprendre les parents qui confient leurs enfants à une personne étrangère de leur cercle familial et quelque fois déroutant, il est donc normal qu'ils soient un tant soit peu angoissés. Nombreux sont les parents qui réagissent ainsi!

L'ADVF va rencontrer, au moins une fois dans sa vie professionnelle ce genre de situation

Comment réagir en tant que professionnel ?

Face à ces réactions parfois imprévues, maladroites ou peu engageante, l'ADVF doit être en mesure de réagir en professionnel pour asseoir sa position et rassurer les parents

Faire preuve de compréhension et d'empathie face à ces inquiétudes « normales » et légitimes.

Comment réagir en tant que professionnel ?

Vous savez, Monsieur MARTIN, je garde des enfants depuis 5 ans et j'ai suivi une formation pendant 6 mois pour obtenir mon titre d'Assistant(e) De Vie aux Familles.

Ne pas dire que l'on a élevé ses enfants. Pourquoi ? On ne prend pas en charge les enfants des autres comme le siens. En tant que professionnel on a des compétences spécifiques à ce métier

Être jeune ou le paraître n'est pas un inconvénient, l'association ou les parents ont choisi un professionnel pour ce travail, ce qui signifie que la confiance est instaurée entre les parties

Prendre des nouvelles de l'enfant :

À ce stade deux possibilités : l'enfant et présent ou non au domicile lorsque l'ADVF intervient.

L'enfant et présent :

En tant que professionnel, il appartient à l'ADVF de lui dire bonjour quelques soit son âge et de se présenter à lui. L'enfant étant en compagnie de ses parents, il se sent en sécurité et appréhende moins le premier contact avec le professionnel

Situation professionnelle:

Bonjour, Thomas (4 ans), je m'appelle Céline et je vais te garder toi et ta petite sœur pendant que maman va travailler. Tu vas me montrer ta chambre et tes jouets? Quand maman sera partie, je vais jouer avec toi, tu verras nous allons faire connaissance tous les deux...

Situation professionnelle:

Bonjour Sarah, (bébé de 5 mois dans les bras de sa maman, je suis Sylvain, et je vais m'occuper de toi ce matin. Que tu as un joli pyjama rose.

Cette petite prise de contact devant les parents a pour objectif de <u>les rassurer et d'établir</u> un premier lien avec l'enfant <u>en présence de ses parents</u> qui pourront apprécier le professionnalisme et <u>l'aptitude à s'occuper des enfants</u>. Il convient également de ne pas oublier de <u>se mettre à la hauteur de l'enfant quand on lui parle</u>.

Le conseil du professionnel :

À ce stade, si vous ne vous êtes pas lavé les mains, évitez de toucher le bébé. Contenter vous d'un sourire et d'un regard. Évitez aussi les diminutifs du style « ma puce », petit bout de chou », ces mots que vous pouvez penser bienveillants, ne sont pas toujours du gouts des parents et surtout pour un premier contact, rester professionnel et appelez le ou les enfants par leur prénom. Ce ne sont pas vos enfants!

L'enfant n'est pas présent :

Soit il dort encore, soit il est dans sa chambre. Une fois que l'Assistant(e) De Vie aux Familles aura recueilli toutes les informations dont il a besoin, il lui sera nécessaire de demander aux parents de lui présenter l'enfant, même si ce dernier dort.

Cela sera peut-être difficile pour les parents, mais il est impossible d'agir autrement. Quelle angoisse pourrait saisir l'enfant qui s'est endormi avec ses parents et se réveille avec une personne complétement inconnu!

Ce comportement professionnel permet de faciliter le relais parents/ADVF et la transition est plus douce quand l'enfant voit sa « nounou » avec l'un des parents.

Situation professionnelle:

Madame Martin, avant de partir, je vais vous demander de réveiller Sarah et Thomas. Ainsi, ils nous verront tout(e)s les deux et ne seront pas inquiets.



Recueillir les informations utiles pour une prise en charge de qualité

L'ADVF doit, dans un temps relativement court recueillir un grand nombre d'informations pour pouvoir s'occuper des enfants sans avoir à déranger les parents sur leur lieu de travail. Pour faciliter ce moment de recueil d'informations, les tableaux ci-après présents les domaines clés qui vont vous permettre de s'organiser afin de ne pas oublier des points importants

Le régime alimentaire ;
Les allergies ;
L'état de santé de l'enfant au moment du relais ;
le rythme des biberons ;
la composition des biberons ;
le type de repas ;
le type de gouter à prévoir ;
les collations éventuelles ;
les rites alimentaires ;
les horaires et la durée habituelle ;
les rites et les rythmes ;
la présence de doudou (s);
la position du coucher ;



Sur le dos ; Sur le côté ; Sur le ventre ;

Les types de jeu ou de jouets ;
les interdits éventuels ;
le rangement des jeux et des jouets ;
les numéros de téléphones ;
la personne à prévenir en cas d'urgence ;
les visites extérieures ;
les zones sensibles du domicile ;
les zones à sécuriser (escalier).

Les jeux est Activités

La sécurité

La santé:

L'ADVF garde les enfants au domicile des parents et doit s'informer si les enfants qui lui sont confiés ont :

Des allergies alimentaires ou autres, de façon à éviter de faire des erreurs. À titre d'exemple, un enfant peut être allergique au gluten, au lait de vache, à l'arachide. Dans un autre registre, il peut être allergique au pollen ou aux piqûres de guêpe.

Des régimes particuliers en raison de pathologies particulières comme le diabète insulinodépendant

Des petites maladies au moment de l'intervention comme un rhume, une gastro-entérite. Dans ce cas, les parents peuvent lui demander de prendre la température de l'enfant et de les tenir informés au cours de la journée

L'Assistant(e) De Vie aux Familles n'a en aucun cas le droit de donner des médicaments à son initiative. Toutefois, dans certains cas, si les parents après une autorisation claire et précise ont une ordonnance datée et signée par le médecin traitant indiquant la prise des médicaments, celuici est en droit de le faire. C'est la seule possibilité à envisager

Il est important que l'ADVF demande ou se trouve l'armoire à pharmacie, avec le thermomètre pour agir en conséquence en cas de fièvre présumée. De même, si l'enfant doit prendre un médicament, il est important que l'ADVF puisse savoir où est ranger le médicament et quelle est la posologie prévue ainsi que l'horaire de la prise du médicament. Dans ce cas, il est également utile de bien connaître les éventuelles appréhensions de l'enfant lors de la prise du médicament.